

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. K. MÄDER, Président
Mme N. SCHNEUWLY, Vice-Présidente
M. H. LINDER, Premier Secrétaire
M. G. KALEAS, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et B. SATORRE-WEBER

MM. A. BODMER, E. CUENDET, G. DEPRES, A. GERVAIX, O. GIRARDET, J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

M. P. HORNUNG, Maire
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative
M. J. VELLA, Secrétaire général
M. D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Excusé : M. N. DE FELICE

Procès-verbal : Mme E. MONNIN

Six administrés assistent à la séance.

M. le Président ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse l'absence de M. De Felice.

Avant de passer à l'ordre du jour, **M. le Président** informe que le point 8 devrait être modifié par l'ajout d'un projet de délibération relatif portant sur le retrait de la commune du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), suite au préavis de la commission des écoles du 26 avril 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un projet de délibération relatif portant sur le retrait de la commune du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) au point 8.

La proposition de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un projet de délibération relatif portant sur le retrait de la commune du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) au point 8 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2022

M. le Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

M. Déprés rejoint la séance à 20h.10.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Allocution de M. le Maire au Président sortant

Monsieur le Président,
Cher Kurt, cher ami, cher presque cousin par alliance,

Nous voici à la conclusion d'une année de législature très particulière qui t'a vue Président de cette assemblée. Tu as vécu des circonstances que personne n'avait vécues auparavant :

Une Présidence devant s'exercer par écrans interposés avec des Conseils municipaux vécus et suivis depuis la maison, ou pas, mais en tout cas en un tout autre lieu que celui de la Mairie, des suites de noms à égrener à s'en lasser, pour obtenir un oui, un non, une abstention par chaque membre de ce Conseil, nous l'avions déjà connu .

Puis alternativement, quelques présences dans la salle communale, avec ou sans masque, avec surtout des distances à respecter entre chaque table, nous l'avions également vécu, Madame la Présidente précédente s'en souvient certainement.

Mais un Président ayant en plus tenu un Conseil municipal dans cette salle, c'est à dire durant la même année de législature d'avoir cumulé ces 3 modes de Présidence, c'était une innovation.

Et même si tes facultés d'adaptation ont fait en sorte que les conseils municipaux ont pu être organisés sans encombre, nous espérons bien sûr ne pas avoir à revivre d'épisodes turbulents similaires - et que tu arrêtes ces innovations.

Cette Présidence couronne une présence au Conseil municipal de près de 20 ans, soit 5 législatures, puisque ton entrée dans cette assemblée remonte déjà à 2003. Durant ces années, entre autres faits d'armes, on peut noter ton entrée à la Présidence de la commission de l'entretien des bâtiments, ainsi qu'à la Vice-Présidence de la commission des routes, qui remontent toutes deux à juin 2011 et alors que tu n'en sortiras qu'en 2025 pour comptabiliser 14 ans de présidence, respectivement de vice-présidence à ces commissions.

Cher Kurt, merci encore d'avoir guidé le Conseil municipal durant cette année si particulière.

Il est de tradition que le Groupe HP offre au Président sortant ou à la Présidente sortante, et ce quel que soit son groupe d'appartenance, un remerciement plus concret en forme de souvenir gravé. Je suis très heureux et honoré de pouvoir te le remettre ce soir. Merci encore.

M. le Maire, en tant que Président du Groupe HP, offre au Président sortant un petit présent.

Au nom du Conseil municipal, **Mme Schneuwly** remet au Président sortant un petit présent.

2. Composition du Conseil administratif pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

M. le Maire informe que, dans sa séance du 3 mai 2022, le Conseil administratif a nommé **M. Bernard Girardet**, Maire et Président du Conseil administratif, et **Mme Catherine Pahnke**, Vice-Présidente du Conseil administratif, pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

3. Collection communale – œuvres entrées en 2021¹

Comme indiqué lors du précédent Conseil municipal, **M. le Maire** présente les œuvres entrées dans la collection communale en 2021.

Tout d'abord, en début d'année du 25/02 au 7/03, une exposition métissée, comme elles se définissent elles-mêmes, émanant de deux sœurs aux parcours artistiques différents, Delphine 20 ans et Lauriane 25 ans. Lauriane laisse ce tirage numérique et Delphine fait don de cet autre tirage numérique, merci à elles.

Au préalable, Giorgio Skory avait exposé au Manoir du 13/01 au 14/02. Les photographies qu'il présentait étaient des représentations des œuvres de Werner Strub montrées à la même période à la Fondation Bodmer dans le cadre de l'exposition Masques et Théâtre que le Conseil municipal a peut-être vue. Giorgio Skory a offert une photographie de l'un de ces masques.

En août 2021 eu lieu l'exposition « Spray Positive » dans le cadre de laquelle eurent lieu plusieurs prestations dont celles de l'artiste SWALT qui créa plusieurs fresques sur un cube de 2m x 4m de côté, représentant notamment Nicolas Bouvier et Martin Bodmer, deux grandes personnalités colognotes. Ces deux réalisations ont été offertes à la commune.

Du 12 mars au 5 avril 2020 eut lieu l'exposition « SPRAY diffuser pour mieux rêver », trois photographies ont été données à la commune ; durant la même exposition, Julie Strasser a elle aussi laissé deux photographies qui peuvent être découvertes et enfin Nils Thibaut, toujours dans le cadre de cette même exposition a fait don de cette photographie.

Enfin, et il ne s'agit là pas d'une œuvre provenant du Manoir mais d'un don effectué par la Fondation BNP Paribas et de la Fondation André Bücher et sa famille à la Commune de Cologny. C'est un majestueux relief en bronze qui a été accroché à proximité directe de la Voie verte à l'endroit de la passerelle de Grange-Canal. Pour rappel, André Bücher était colognote et est d'ailleurs enterré au cimetière de Cologny.

4. Certification BIO

M. le Maire a le plaisir d'informer le Conseil que la commune a reçu la certification Bio en date du 3 mai 2022, suite au contrôle effectué en date du 6 avril 2022 par bio.inspecta AG.

Après 2 ans de reconversion, **M. le Maire** a le plaisir d'annoncer que la commune est désormais labellisée bourgeon.

Pour arriver à l'obtention de ce label, il aura fallu au service des Parcs et Promenades de Philippe Juillerat adapter sa manière de travailler. En effet, en culture conventionnelle, il suffit

¹ Présentation powerpoint à l'écran

d'appliquer des produits phytosanitaires de synthèse pour résoudre des problèmes de maladies ou ravageurs. En bio, il faut créer des conditions défavorables à ces maladies en utilisant des méthodes culturales, mécaniques, ce qui nécessite beaucoup plus d'anticipation et de réactivité. Au niveau des engrais, par exemple, ceux qui sont désormais utilisés nourrissent le sol et non les plantes.

Il aura fallu également revoir certaines plantations, quitte à abandonner certains végétaux comme vous avez pu le voir avec les rosiers. Certaines de nos surfaces ont été transformées en « surfaces de promotion de la biodiversité ». C'est le cas par exemple du Pré-Byron, de l'arrière du CSC, de l'arrière de la Closerie ou encore la partie actuellement inaccessible au public du parc des Fours. Dans ces zones, il s'agit de faucher à des périodes bien précises et d'exporter les déchets de fauche. **M. le Maire** précise que la commune va actuellement plus loin que le cahier des charges de biosuisse en utilisant des matières spécifiques naturelles et des micro-organismes du sol.

Enfin, **M. le Maire** tenait à féliciter Philippe Juillerat et son équipe. M. Juillerat lui confirmait que, même s'il le pouvait, il ne reviendrait pas en arrière en utilisant des produits de synthèse et qu'il tient lui-même à remercier toute son équipe pour le travail accompli au quotidien dans cette transition.

5. Yacht Club de Genève – carte de membre invité

Comme chaque année, le Yacht Club de Genève a adressé aux membres du Conseil une carte de membre invité.

6. Visite commentée de l'exposition de 30 ans du CCM pour les élus

Mme Gervais informe que le Comité du Centre culturel du Manoir a agendé une visite commentée de l'exposition des 30 ans du Manoir le lundi 22 août 2022 à 18h.30 à l'intention des élus. Cette exposition met en avant une partie de la collection communale, tandis que la totalité se trouvera dans la publication qui vous sera remise à cette occasion. Cette visite se conclura par une verrée et un moment d'échanges.

7. Allocution à l'intention de Mme Brigitte Satorre-Weber

Ma très chère Brigitte,

J'ai eu la joie de débiter mon implication au sein du Conseil municipal le 1er juin 2015, à tes côtés. Et c'est donc avec un peu d'amertume que je te vois quitter l'assemblée qui nous avait vue débiter ensemble. Je ne devrais pas parler d'amertume puisque ce serait désobligeant à l'encontre de ton vient-ensuite que nous accueillerons ici dès le 23 juin pour sa prestation de serment. Mais tristesse toutefois de te voir te retirer, toi qui avec 2 morceaux de tissus et 3 épingles à nourrices, avais réussi à fabriquer des costumes pour un bon tiers du Conseil municipal à Madrid il y a quelques années pour confectionner muleta ou autre capote de toreo.

Toujours à Madrid, tu nous as fait danser sur une chorégraphie presque improvisée pour notre spectacle d'entrée au Conseil municipal, spectacle brillant de lumière comme les costumes que nous portions de soir-là, spectacle répété de longues minutes avant de monter sur cette scène qu'était la salle du restaurant dans lequel nous étions attablés ce soir-là, spectacle qui perpétuait une tradition qui semble malheureusement aujourd'hui s'éprouver un peu.

Tu nous as émus, lors des séances de commission sociale, par les dossiers que tu supportais avec cœur, enthousiasme et sincère empathie. Cette commission sociale et les associations que tu as pu défendre pour l'obtention des attributions que la commune octroie, vont te regretter, de même que celles que nous avons l'habitude d'accompagner sur le terrain lors des diners offerts par la commune aux plus démunis. La commission des manifestations te regrettera également, toi qui te rendais toujours très disponible pour l'encadrement des événements communaux, été comme hiver, quels qu'ils soient. Ma chère Brigitte, tu t'en vas de ce Conseil et le Conseil administratif au nom duquel je parle ce soir, te regrettera.

Tu es architecte de formation. Je voudrais donc te dédier une citation de l'artiste Andrea Zittel, sculptrice américaine, très influencée par le design moderne et l'architecture contemporaine, qui dit, "Tous les matériaux finissent par se détériorer et montrer des signes d'usure, mais heureusement, il y a également des objets qui se bonifient avec le temps". Bon courage pour la suite et nous penserons bien à toi le 23 juin. Une dernière chose, le Groupe HP, que je représente également ce soir, se joint à moi pour t'offrir ce petit cadeau de départ. Je suis certain que tu en feras bon usage.

M. B. Girardet

1. Marathon de Genève – samedi 14 et dimanche 15 mai 2022

Les TPG annoncent que certaines lignes de bus circulant dans la commune risquent d'être fortement perturbées voir même annulées, lors de cette manifestation.

Ils nous informent avoir tout mis en œuvre, en étroite collaboration avec les organisateurs de cet évènement, pour minimiser la gêne occasionnée sur leur clientèle à destination de la commune.

L'ensemble des informations, s'agissant d'éventuelles perturbations, utiles seront disponibles sur leur site: tpg.ch

2. Sport en plein air

M. B. Girardet a le plaisir d'informer le Conseil municipal que les cours gratuits de sport en plein air pour tous et sans inscription auront lieu du 4 juillet au 20 août 2022. Le tous ménages comportant le calendrier des activités proposées sera distribué ces prochains jours.

Pour bien débiter et prolonger l'été, le cours de renforcement musculaire sera donné du 14 mai au 15 octobre 2022, tous les samedis matin de 9h à 10h dans le parc de la Mairie.

3. Travaux à la rampe de Cologny

De mi-mai à fin juillet 2022, les SIG vont réaliser des travaux dans la rampe de Cologny destinés à l'amélioration et le renouvellement des réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable. Une mise en sens unique descendante de la rampe est prévue pendant le chantier. Une signalisation sera mise en place selon les directives de l'OCT (Office Cantonal des Transports).

Mme Pahnke

1. Compagnie des sapeurs-pompiers

Mme Pahnke informe que le Conseil administratif a préavisé favorablement la nomination du sergent Adrien Herren au grade de lieutenant avec effet au 1^{er} juillet 2022.

2. Pharmacie de Cogny

Compte tenu des demandes régulières de tests COVID-19 pour les voyages, la commune a autorisé la pharmacie à installer une tente (2x2 m.) à proximité des locaux de cette dernière pour poursuivre la prestation. Pour mémoire, le chalet Paccard a été mis à disposition de la pharmacie du 13 décembre 2021 au 30 avril 2022. Durant cette période, 1791 tests nasopharyngées, rapides et PCR confondus ont été effectués.

Toute l'équipe de la pharmacie a remercié la commune pour cette magnifique collaboration.

3. Fête des 40 ans de l'école du Manoir

Mme Pahnke rappelle que l'école du Manoir fêtera ses 40 ans le 27 mai 2022. Chacun a pu prendre connaissance sur CMNet de l'invitation qui vous a été adressée par les élèves. Elle se déroulera dans le préau de l'école du Manoir. En cas de mauvais temps (pluie), la manifestation se déroulera sous la tente 5x20 mètres installée le long de l'Aile de la Mairie (esplanade du Gerdil) pour la fête de la Nature.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Séance du Conseil municipal du 23 juin 2022

La séance du Conseil municipal du 23 juin 2022 débutera à 18h.30 et sera suivie de la traditionnelle soirée « grillades » qui aura lieu dans le parc Faguillon. Vos conjoints sont cordialement invités à cette soirée.

b) Concours des balcons et fenêtres fleuris de la commune 2022

Comme chaque année, le Cercle des Jardiniers souhaite qu'un membre du Conseil municipal l'accompagne lors de l'attribution des points pour les plus beaux arrangements de la commune. Cette tâche est exécutée à deux reprises durant l'été.

M. le Président remercie celle ou celui d'entre vous souhaitant fonctionner comme juge de bien vouloir s'annoncer.

Mme Cathy Chappuis-Marotta se propose et elle est remerciée sous les applaudissements.

c) Soirée de fin de présidence

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore répondu à son invitation pour le 18 mai 2022 à l'occasion de la fin de présidence, **M. le Président** remercie d'y répondre d'ici demain 13 mai.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

- **Ecoles 26 avril 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président précise que le préavis de la page 4 fait l'objet d'un projet de délibération sous point 8 de l'ordre du jour.

- **Sociale du 2 mai 2022**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Satorre-Weber tient à remercier pour la qualité du procès-verbal.

VI. ADOPTION DES COMPTES 2021

M. le Président passe la parole à Mme Pahnke pour présenter le sujet.

Mme Pahnke rappelle que les comptes dans leur détail ont été traités par les membres de la commission des finances le 11 avril 2022. Ils ont été présentés lors de la séance plénière du 28 avril dernier. Mme Pahnke n'a pas de commentaires additionnels à ajouter si ce n'est qu'elle reste à disposition pour toute information complémentaire

M. le Président ouvre la discussion sans soulever de questions particulières. La délibération concernant ce point sera votée sous point 8 de l'ordre du jour.

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Subvention directe pompes à chaleur

Mme Asensio souhaiterait revenir sur le Conseil municipal dernier, au cours duquel **M. Métral** est intervenu pour proposer une subvention directe aux personnes qui souhaiteraient installer

des panneaux photovoltaïques ou une pompe à chaleur. Elle trouvait cela très intéressant. Cependant, elle était aussi d'accord avec **M. Cuendet** qui disait que ces subventions n'étaient pas égales vis-à-vis des personnes propriétaires ou non-propriétaires. **Mme Asensio** souhaiterait parler d'un projet qui a été mis en place par une commune de la rive droite et qui rencontre à l'heure actuelle beaucoup de succès. Ce projet propose à tous les propriétaires de villa ou PPE un accompagnement personnalisé pour installer des panneaux photovoltaïques ou des pompes à chaleur via un appel d'offre groupé sous forme de flyer ou de lettre personnelle par un bureau d'étude spécialisé. Le bureau d'ingénieur propose les prestations suivantes : une installation clé en main réalisée par une entreprise partenaire SIG-éco21 qui garantit un excellent rapport qualité-prix ; des démarches administratives simplifiées et un suivi attentif jusqu'à la mise en service du système choisi. La commune se charge des honoraires du bureau d'ingénieur qui propose trois entreprises à choix, une simulation des coûts et s'occupe de la demande de subvention auprès de la Confédération et des SIG. Cette opération a été menée par cette commune en 2021 uniquement pour les panneaux photovoltaïques et elle propose à présent une offre élargie aux pompes à chaleur. **Mme Asensio** pense que cette proposition tient compte du fait que l'argent n'est pas directement versé au propriétaire, et cela peut être une bonne alternative à une subvention communale. La commune en question est Bellevue et il semblerait que Veyrier ait adopté le même projet. Cette proposition pourrait éventuellement être reprise par la commission de l'environnement.

M. Kaleas indique qu'effectivement, Veyrier procède pareillement et il pense que d'autres communes encore subventionnent cette analyse. On constate de plus en plus de demandes dans ce sens. Un Colognote lui a fait suivre l'offre de Veyrier en lui demandant ce que la commune proposait. Ce sujet est donc à traiter. La question environnementale aujourd'hui est primordiale. Il convient d'ouvrir la discussion et rapidement d'aller de l'avant sans perdre trop de temps sur l'étude de ce dossier.

Mme Sales Rozmuski signale que les cantons ont également déjà mis en place un certain nombre de subventions et d'études. La proposition de **Mme Asensio** est en revanche intéressante dans le sens où ce sont des communes qui versent directement les honoraires pour l'étude.

Mme de Planta estime que ce qui est extrêmement important dans ce qui est proposé est le service groupé avec des professionnels. Il y a du démarchage tous azimuts, on ne s'y retrouve pas, on ne sait pas quels sont les bons prestataires. Ainsi, avoir cette étude de marché au préalable est utile. Il convient d'abord de vérifier auprès des deux communes pilotes comment cela a fonctionné. Ce service généralisé auquel il est possible de faire confiance et qui assure vraiment un bon rapport qualité-prix est un véritable intérêt pour les Colognotes. Ensuite, en ce qui concerne le montant qui sera subventionné, il convient de regarder dans les faits combien cela va coûter. Pour l'instant, aucun chiffre n'est à disposition et il est très important d'analyser en détail. **Mme de Planta** se positionne vraiment en faveur de l'avancement de ce dossier de développement durable.

Mme Meylan Favre confirme avoir eu des échanges avec **M. le Maire** à ce sujet qui a été relayé dans plusieurs communes dont notamment Pregny-Chambésy. Ce genre de service existe déjà et, comme pour la pollution lumineuse, il n'est pas obligatoire de tout réinventer : il existe des façons de faire et il suffit de les suivre, ce qui est très agréable pour aller rapidement de l'avant.

M. Gervaix demande si cela veut dire qu'il convient de charger le Conseil administratif de prendre ce dossier et de revenir sur cet objet au prochain Conseil municipal.

M. le Maire propose que cela soit traité en commission plutôt qu'au Conseil municipal et que le sujet soit mis à l'agenda de la prochaine commission de l'environnement.

M. J. Munier confirme que ceci est une bonne idée et précise que, sur le site Genève Energie au 25 avril, 48 subventions pour des projets de ce type sont énoncées. Il faudra donc également consulter le site pour éviter les doublons, et essayer de subventionner autrement, peut-être avec d'autres expertises, afin d'être davantage efficace.

Mme Sales Rozmuski informe que, sur le site de l'état de Genève se trouvent un certain nombre d'informations sur les subventions qui sont déjà effectives. Des renseignements sont donc déjà à obtenir là-dessus.

b) Déchetterie mobile

M. Kaleas imagine que certains Conseillers dans l'assemblée ont lu l'article de la Tribune de Genève de cet après-midi même concernant la déchetterie mobile desservant la rive gauche. Des irrégularités ont été mises en évidence par la Cour des comptes : les douze communes en question n'ont pas effectué d'appel d'offre et le passage de la déchetterie mobile n'est donc pas en conformité. La Cour recommande également aux communes d'analyser le modèle d'affaire pour que la collecte et l'élimination des déchets industriels ne soient pas subventionnés. Le but n'est pas de relancer le débat sur « Mobilitri », mais il serait intéressant que la commission de l'environnement se penche à nouveau sur le dossier et étudie le rapport de la Cour des comptes pour juger de quelle manière être en conformité avec les autres communes.

M. le Maire indique avoir effectivement lu l'article. Il avait été mis au courant avant et une séance organisée par les utilisateurs Mobilitri d'Arve-et-Lac a été agendée le 18 mai à Anières en présence de M. Raies en présence de la Cour des comptes qui présentera à cette occasion ses conclusions et d'éventuelles recommandations concernant « Mobilitri ». Plusieurs autres événements auront d'ailleurs lieu le 18 mai au soir, dont une séance de l'ACG. S'il ne peut pas être représenté directement, **M. le Maire** indique qu'il se fera représenter par le responsable du service technique.

M. J. Munier est évidemment très satisfait que certaines choses soient clarifiées ; il avait effectivement, dès le début, un certain nombre d'interrogations, qui n'ont jamais été levées. Le point le plus dérangeant sont les déchets industriels pour lesquels peu de contrôle est possible. S'il est possible d'avoir l'information peut-être avant-même les recommandations de la Cour des comptes, cela lui paraîtrait judicieux pour ne pas perdre de temps en ce qui concerne les déchets industriels.

VIII. PROJETS DE DELIBERATION

a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- destiné à l'acquisition de l'œuvre « Le chat au journal » de Philippe Geluck

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 28 avril 2022, le Conseil a accepté la proposition de la commission culturelle d'acquérir l'œuvre « Le chat au journal » de l'artiste Philippe Geluck. Lors de cette séance, une présentation de cette œuvre a été faite. Selon le décompte financier établi par **M. Vella** en date du 4 mai 2022, le coût se décompose comme suit :

	Euros	CHF
Statue et socle métallique	311 000	
Personnalisation de l'œuvre	Offert	
Transport et installation	2 750	
Total	313 750	
au taux de change au 4 mai 2022 : 1,0228		320 904
Divers et imprévus (taux de change, adaptations techniques, sol, éclairage et arrivée électrique, autres)		29 096
Total		350 000

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Munier indique s'être déjà exprimé la fois dernière et que son avis n'a pas changé : il est contre l'acquisition. Il estime que c'est un mauvais investissement qui a une grande valeur marketing et une faible valeur artistique et, malgré toute l'affection qu'il porte à Philippe Geluck et à son œuvre, il n'est pas convaincu que cet achat plaise encore dans les vingt ou trente prochaines années. Pour ces raisons, **M. J. Munier** s'oppose mais il n'en fera pas grande affaire. En revanche, au vu des montants engagés – s'ils étaient engagés – et au vu du récent développement du patrimoine culturel notamment extérieur – qui était un objectif très clair de la commune ces dernières années – il aurait aimé que l'on puisse, si l'œuvre était achetée, opérer un tournant politique et arrêter d'alimenter ce fonds d'acquisition à hauteur de CHF 100'000.- comme cela a été le cas ces dernières années.

Ce montant paraît en effet quelque peu excessif, considérant que le nombre d'œuvres majeures pour lesquelles ce fonds avait été créé et la possibilité de thésauriser ont été atteints.

M. J. Munier pense qu'il est possible de modifier les statuts de ce fonds d'acquisition d'œuvres d'art et d'en faire quelque chose de plus général. On pourrait penser à un fonds d'acquisition d'œuvres d'art ou de patrimoine naturel à embellir, tel que des arbres. A ce titre, **M. J. Munier** propose d'entamer un inventaire arboricole, c'est-à-dire des arbres de valeur de la commune. Ce serait un bon point de départ. La commune a un sentier culturel qui tient la route ; il peut toujours être amélioré, mais non à coups de sommes de CHF 100'000.- par an. On pourrait avoir un sentier naturel, au-delà du sentier pédestre déjà en place, où on aurait répertorié les emplacements naturels de qualité ou les arbres de qualité. Pour ces raisons, si cette œuvre majeure dont le prix d'acquisition est très important est votée positivement, il faudrait pouvoir changer de politique et se tourner vers un développement plus important du patrimoine naturel de la commune.

M. Turrettini partage l'avis de **M. J. Munier** et demande s'il est certain que l'acquisition portera sur cette statue en particulier. Il avait été question d'examiner potentiellement d'autres possibilités de statues à acheter. En effet, étant donné l'insertion du journal à la statue, le chat est moins visible et, de dos, elle est peut-être moins jolie. D'autres statues étaient proposées,

telles que celle avec une mappemonde ou une autre avec une voiture. **M. Turrettini** souhaite savoir si le choix s'est porté sur cette statue car elle était la seule restante, ou s'il serait potentiellement possible d'en acheter une autre qui serait installée au milieu du parc et qu'on pourrait voir de tous les sens.

M. le Maire répond s'être renseigné auprès de l'équipe de M. Geluck et avoir obtenu la liste de toutes les œuvres à disposition. Plus de la moitié des œuvres a déjà été vendue, notamment celle qui est actuellement sur le giratoire et dont les deux exemplaires ont été vendus. En ce qui concerne la vision de dos, toutes les statues ont été conçues pour être vues à 360 degrés, tout comme celle du giratoire et celle du Chat au journal. **M. le Maire** ajoute qu'il a reçu tout le détail pour chacune des œuvres disponibles. Il ne l'a pas transmis parce que le préavis de la commission culturelle portait sur cette œuvre-là.

Mme Guerreiro revient sur ce qu'a dit **M. J. Munier** sur les arbres de la commune lors de sa prise de parole. Certaines communes ont déjà répertorié tous les arbres de leur territoire. La commune de Chêne-Bougeries notamment avait fait cela en 2015 via des géomaticiens du Jardin botanique. Ceci est un outil utile, car des arbres pourraient toujours tomber ; il serait donc souhaitable de savoir quels sont les arbres centenaires, quel est le moyen de les remplacer, ou même d'en connaître l'histoire. Cet outil géomatique permet également à l'utilisateur d'observer ces différents arbres et leur essence sur Internet.

Fixer un nombre pour les œuvres de la commune est très restrictif, selon **Mme Sales Rozmuski**. En effet, cela ne laisserait pas de place aux coups de cœur que pourrait avoir la commission culturelle pour une œuvre. Procéder ainsi équivaldrait à penser à l'art uniquement en termes d'investissement, d'autant plus que personne ne sait ce qu'une œuvre vaudra dans 10 ans et que, dans le pire des cas, la matière première est toujours disponible. Il sera donc discuté de ce fonds à la commission culturelle, mais il est tout de même plutôt restrictif d'imposer un certain nombre d'œuvres à atteindre.

M. Kaleas fait savoir que, bien que non expert en art et ne connaissant pas sa valeur dans vingt ans, il est pour l'achat de l'œuvre du chat qu'il apprécie beaucoup. Il ressort également de discussions avec différents Colognotes que la majorité des comuniers est positive concernant cet achat.

Cependant, comme le disait **M. J. Munier**, **M. Kaleas** pense qu'il convient d'ouvrir la réflexion sur ce fonds culturel, et de l'ouvrir à d'autres formes de culture tels que les arbres, de redéfinir également les montants ou, du moins, analyser quels seraient les besoins.

Membre de la commission de la culture également, **M. Déprés** souhaite répondre à quelques interventions ayant eu lieu. Premièrement, cette œuvre n'était effectivement pas sa favorite d'entre toutes. Cependant, elle représentait le grand avantage d'être personnalisable : Philippe Geluck a proposé d'inscrire un mot personnalisé sur le livre, ce qui se trouve être une très bonne initiative si la statue a vocation à rester sur le long terme sur la commune. De plus, l'inscription renforcera l'unicité de la statue. Deuxièmement, en ce qui concerne la notion d'investissement sur l'art, **M. Déprés** pense qu'il ne faudrait effectivement pas considérer les œuvres acquises en tant qu'investissements qui devraient rapporter un bénéfice monétaire dans le futur. Les œuvres doivent être acquises en fonction de leur faculté à plaire aux comuniers et dans le but de soutenir la culture. Troisièmement, en ce qui concerne la politique d'acquisition d'œuvres d'art, **M. Déprés** est d'accord qu'effectivement, au cours des

dernières années, la commune a acquis un grand nombre d'œuvres et qu'on pourrait redéfinir la position politique pour l'avenir. Cependant, il n'est pas certain qu'il faille modifier les statuts du fonds pour procéder de la sorte. D'une discussion avec **M. le Maire** lors d'une commission, il ressort que rien n'oblige à mettre chaque année un montant de 100'000 CHF dans ce fonds ; il a été budgété ainsi dans les dernières années, mais il n'est écrit nulle part que la somme à ajouter chaque année est de 100'000 CHF. Il est tout à fait possible de décider de ne pas poser un tel montant au budget prochain. M. le Président de la commission en question avait également proposé de déterminer une limite maximale au montant du fonds, ce qui pourrait être une possibilité. Finalement, en ce qui concerne l'ouverture du fonds à d'autres œuvres plus naturelles, **M. Déprés** pense que c'est une très bonne idée. A nouveau, il ne devrait pas être nécessaire de modifier les statuts ; il s'agit simplement de décider collectivement de la définition du mot « culture », qui pourrait tout à fait inclure ce genre d'œuvres naturelles qui pourraient être subventionnées ou financées par ce fonds.

M. Linder avoue être surpris de la discussion. Il est d'avis qu'il est effectivement bon de discuter du fonds, d'ouvrir d'autres perspectives et n'est pas contre l'investissement dans les arbres. Or, en termes d'investissements et en observant la situation des autres communes en ce qui concerne les arbres, notamment au parc des Bastions, investir dans les arbres semble être un très mauvais investissement.

En tant que Président de la commission culturelle, **M. Cuendet** assure que la commission ne peut pas imposer sa décision, mais qu'il y a eu unanimité au sein de la commission au sujet de l'acquisition de cette œuvre dont le choix a suscité une discussion approfondie. D'abord, l'écrit à Cologny revêt en effet une importance toute particulière et il est assez saisissant de pouvoir faire le lien entre le journal ou l'écrit du chat de Geluck et la fondation Bodmer. Il y a là une logique, qui avait de plus été relevée en commission. Il est vrai que cette œuvre n'est pas celle qui impressionne le plus mais, tout comme les livres à la fondation Bodmer. Cependant, ce que ces livres représentent culturellement est réellement passionnant. La démarche est en ce sens intéressante et il y a une logique. C'est pour cela que la commission s'était prononcée sur cette œuvre en particulier. De plus, comme cela a également été relevé, le fait qu'elle puisse être personnalisée au nom de la commune de Cologny est d'autant plus intéressant ; cette œuvre sera unique. Cela étant, et en accord avec **M. le Maire**, il a été décidé de consacrer une commission culturelle à la relecture, refonte, modernisation ou modification du règlement qui, il est vrai, est très sommaire. Pour ce genre de dépenses ou investissements, il est très utile d'avoir à disposition quelques lignes directrices qui font défaut actuellement. Il serait donc intéressant de fixer quelques lignes directrices, qui permettront d'intégrer cet élément de modernité et de durabilité avec le patrimoine culturel et naturel.

Ensuite, **M. Cuendet** s'inscrit en faux total avec les propos de **M. Linder** en ce qui concerne les arbres à Genève. En effet, Genève est une capitale des botanistes : un des plus beaux herbiers du monde se trouve au Jardin botanique, la commune de Cologny détient des parcs extraordinaires dont les arbres séculaires ont une valeur patrimoniale énorme et dont la longévité est plus assurée que celle d'œuvres d'art, qui sont parfois et même souvent éphémères. Le patrimoine naturel a donc toute sa pertinence dans une réflexion, et il s'agira de déterminer comment l'intégrer d'une manière ou d'une autre. La question qui se pose à présent est celle des plafonds : les fonds non plafonnés sont ce qui est appelé de la thésaurisation. Il est possible de thésauriser pendant des années, il est possible de fixer un plafond ou un montant annuel, mais il semble qu'il n'y ait pas eu la moindre question sur le montant de CHF 100'000.- alloué chaque année. **M. Cuendet** conclut donc que la commission

culturelle devrait se pencher sur cette question également. Un ouvrage est réellement à mettre sur le métier et des solutions de compromis voire d'unanimité seront trouvées dans l'esprit constructif qui anime la commission culturelle. **M. Cuendet** se réjouit de se mettre au travail avec ses collègues et invite dès lors les membres du Conseil à soutenir le chat de Philippe Geluck, avec son livre, qui représente extrêmement bien Coligny.

M. J. Munier souligne qu'à ce stade, des éléments doivent être clarifiés : un crédit d'engagement de CHF 350'000.- va être voté. Un crédit d'engagement est, selon l'article 30 du Règlement d'application de la loi sur les communes, une autorisation d'investir dans un but précis un montant fixé qui ne figure pas au budget de fonctionnement. Or, un investissement va être fait dans le cas d'espèce et il sera suivi d'un amortissement sur 10 ans, comme cela est indiqué dans le projet. N'étant pas compétent à ce sujet, **M. J. Munier** ne se prononcera pas sur le côté subjectif de cet investissement. Cependant, il conviendrait d'éviter les « coups de cœur » à CHF 350'000.-, comme cela a été insinué dans cette salle. Ces montants très importants peuvent être justifiés, mais de façon professionnelle. Dans la culture, justifier professionnellement de tels investissements nécessite beaucoup de travail. Il convient de faire des points de comparaison, une analyse, prendre le temps. **M. J. Munier** trouve qu'ici, on se laisse aveugler par des éléments marketing et cette acquisition n'a pas donné lieu à assez de travail par rapport à ce qui avait l'habitude d'être fait pour une acquisition d'un tel montant. Il ne faut donc pas lui prêter de mauvaises intentions sur le développement culturel de la commune. Il n'a pas dit qu'il ne fallait plus acquérir d'œuvres importantes, mais il a simplement dit que le fonds d'acquisition et sa structure actuelle qui thésaurise, par habitude et non par obligation CHF 100'000.- par an pour acquérir une œuvre majeure, ne sont pas adaptés. Il s'agit de ne pas thésauriser pour un coup de cœur, mais plutôt de justifier l'acquisition d'un coup de cœur de façon à arriver à l'unanimité. **M. J. Munier** n'est pas convaincu que dans le cas présent, la justification est bonne, raison pour laquelle il prend la parole.

M. le Maire tient à répondre à certains points. En premier lieu, il remercie **M. Cuendet** d'avoir soulevé le fait que le fonds d'investissement sur les œuvres d'art est en cours de relecture et son contenu sera de fait rediscuté et adapté. Il sera possible d'y intégrer d'autres paramètres. Ensuite, en ce qui concerne ce qui a été relevé par **Mme Guerreiro**, il y a un côté culturel et un côté environnemental. Mais il lui semble que le fonds de renaturation sur lequel un travail a été initié apparaît plus proche de ce dont **Mme Guerreiro** parlait, plutôt que d'un fonds d'achat d'œuvres d'art. Enfin, concernant l'intervention de **M. Turrettini**, il convient de revenir sur l'œuvre elle-même : l'artiste a proposé que la statue soit modifiée de manière à ce que la tête du chat soit plus visible car elle pourrait éventuellement être cachée derrière le journal si la statue était un peu en hauteur. L'artiste a par ailleurs confirmé que le positionnement du journal sera modifié.

Mme Guerreiro souhaite clarifier un point soulevé par **M. le Maire**. Elle est du même avis concernant le fait que la problématique des arbres entre dans le cadre de la renaturation. Il ne faut cependant pas oublier que cet outil permet tout de même de suivre l'évolution de certains arbres en train de dépérir. Certaines essences périssent à cause du réchauffement climatique, d'autres essences non indigènes mais endémiques colonisent le canton de Genève, par exemple. L'outil est simplement utile et, comme l'a signifié **M. Cuendet**, Coligny a la chance d'avoir un patrimoine relativement important et d'avoir connu des botanistes de renom qui font partie de l'histoire de la commune.

Mme Meylan Favre soutient que la commune a effectivement beaucoup de chance car, effectivement, les arbres sont déjà répertoriés. Sur le site du SITG se trouvent des couches et des couches qu'il est possible de questionner avec les arbres isolés ou les arbres ayant de la valeur. Le travail de collecte d'information a donc déjà été fait, les données sont très faciles à obtenir, et pour Cologny également.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.- destiné à l'acquisition de l'œuvre « Le chat au journal » de Philippe Geluck est acceptée par 16 oui, 2 non et 1 abstention.

b) Retrait du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)

M. le Président passe la parole à **M. Pahnke** pour présenter le sujet.

Mme Pahnke imagine que les Conseillers ont lu le procès-verbal de la commission des écoles et le préavis favorable à l'unanimité des membres de cette commission de se retirer du groupement. L'échéance est très longue : elle porterait au 30 juin 2024 au plus tôt. Ce délai permettrait de respecter les dispositions statutaires. Le temps sera également laissé à l'entrée en discussion avec la Ville de Genève en ce qui concerne Pré-Picot et, le cas échéant, aux négociations avec la Ville, puis organiser les marchés publics, les AIMP – une année au minimum est nécessaire pour les enclencher. Il est donc nécessaire de pouvoir obtenir une décision de la part du Conseil municipal sur le retrait du GIAP. Il n'est pas garanti à ce stade que le retrait sera effectif, mais il est nécessaire de pouvoir lancer la discussion, de proposer différents scénarios, tout comme de pouvoir négocier avec la Ville et le groupement. Pour ce faire, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accepter le projet de délibération. En cas d'acceptation, **Mme Pahnke** notifiera cette décision au groupement et travaillera ensuite avec le Président de la commission des écoles de manière à communiquer un état de l'avancement des travaux à l'automne.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

La délibération portant sur le retrait du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) est acceptée à l'unanimité des membres présents.

c) Approbation des comptes annuels 2021

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de délibération.

La délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2021 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

d) Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

M. le Président rappelle que, conformément à l'art. 9 al. 2 de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal élit chaque année les membres de son Bureau choisis parmi les conseillers municipaux. Le conseil doit élire 4 conseillers qui feront partie du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

M. le Président demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Président-e de bien vouloir s'exprimer.

M. O. Girardet propose de nommer **Mme Schneuwly** au poste de Présidente du Conseil municipal.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

Mme Schneuwly est élue au poste de Présidente par 18 oui et 1 abstention.

M. le Président demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Vice-Président-e de bien vouloir s'exprimer.

Mme Meylan Favre propose **Mme Chappuis Marotta** au poste de Vice-Présidente.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

Mme Chappuis Marotta est élue au poste de Vice-Présidente par 18 oui et 1 abstention.

M. le Président demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Premier-ère Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

M. O. Girardet propose **Mme Guerreiro** au poste de Première Secrétaire.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

Mme Guerreiro est élue au poste de Première Secrétaire par 18 oui et 1 abstention.

M. le Président demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Deuxième Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

Mme Meylan Favre propose **M. Linder** au poste de Deuxième Secrétaire.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

M. Linder est élu au poste de Deuxième Secrétaire par 18 oui et 1 abstention.

M. Linder n'a qu'un regret que le Conseil n'ait pas élu une quatrième femme à sa place dans ce Bureau. Cela aurait été trop beau !

Allocution de M. le Président

Je n'ai pas de discours à faire. Par contre, j'ai beaucoup de remerciements à vous faire à vous parce que j'ai passé une année à présider dans différentes conditions et cela s'est très bien passé à chaque fois. Je vous remercie pour cela. Je remercie aussi Elena Legoratto, la secrétaire qui me prépare mes partitions. Toute la musique est écrite, il n'y a plus qu'à lire. C'est donc un poste qui n'est pas compliqué à occuper.

Allocution de Mme Schneuwly

Chère Brigitte,

Aujourd'hui c'est ton dernier Conseil municipal. Nous allons tous et toutes te regretter. Tu as été une conseillère municipale spéciale : tu as su bâtir des ponts au-delà des clivages. Il est temps de faire une rétrospective sur ton parcours politique.

En 2011, nous nous sommes connues quand tu as rejoint l'association radicale pour te porter candidate aux élections municipales. On a beaucoup partagé, surtout sur la femme en politique. Je t'ai encouragée car tu as effectué un parcours professionnel remarquable dans un milieu très masculin. Tu as mené de front ta vie de maman de quatre enfants et ton métier d'architecte que tu as exercé comme indépendante. Tu te plais à raconter que tu as participé à des concours de crèches et que tu étais la seule à avoir une approche pragmatique. C'est malheureusement une qualité qui manque souvent aux architectes qui pensent plus à gagner des concours en rivalisant d'originalité sur l'esthétique. En commission, on te reproche parfois d'aller trop loin dans les détails techniques. Mais on ne se refait pas. Il est toujours difficile quand on est du métier de regarder les choses seulement dans les grandes lignes. Tes connaissances ont été très appréciées et tu as beaucoup apporté au conseil. Espérons que tu puisses encore nous guider.

Il y a onze ans, nous étions une bonne petite équipe, nous avons fait campagne à vélo, pas électrique à l'époque, mais à la sueur de nos mollets. Avec nos ballons, on nous voyait de loin. On a beaucoup rigolé. Les soirées de comité à la maison à refaire le monde, autour de victuailles. La partie crêpes pour les colognotes. Nous avons été créatives car nous n'avions pas beaucoup de moyens. Tu as été une amie fidèle, même dans les moments difficiles, et je t'en suis très reconnaissante. Malheureusement tu n'as pas été élue. On espérait que tu puisses ensuite entrer dans le Conseil municipal en cours de législature comme viennent ensuite. Cela n'a pas été le cas. Qu'à cela ne tienne, cela ne t'a pas empêcher d'être élue en 2015, même si nous avons eu chaud. A une voix de moins que Grégoire, ex aequo avec Amanda pour la dernière place. Tu es entrée grâce au tirage au sort, comme quoi, chaque voix compte pour une élection. En l'occurrence, c'était celle de ta fille, impardonnable. Heureusement, le destin a rétabli la situation, la famille Satorre s'en est sortie grandie. Tu y as pris du plaisir. Toujours prête à rendre service, tu t'occupes des manifestations, de la décoration. Les événements ont un nouveau charme. Tu as fait de nouvelles rencontres, la bande des copines ici présente n'attend plus que venir tester ta nouvelle cuisine. En 2020, tu as été élue septième, de nouveau devant Amanda, vous faites la paire.

Mais voilà, toute belle histoire a une fin, tu décides de nous quitter, tu aspiras à une vie plus tranquille, tu le mérites. Tu veux profiter de tes petits-enfants, de ta maison en Espagne, faire de l'huile d'olive. Mais surtout, continuer à participer à la vie communale mais avec une certaine distance politique. N'oublie pas de nous envoyer tes reportages photos de la déchetterie du

chemin de la Mairie, « Miss Mobilitri ». Il y en a un qui va être heureux : l'homme dans l'ombre de Brigitte. Celui qui attend avec impatience le retour de sa belle. Femme moderne présente sur tous les fronts, sacrée Brigitte ! Tu es une femme remarquable. J'ai été heureuse de te connaître et de partager tous ces moments. Maintenant, au nom du groupe PLR et des membres du parti, nous te souhaitons bon vent et ne nous oublie pas. Merci pour tout.

Mme Satorre Weber, très émue, adresse ses remerciements à tous.

La séance est levée par **M. le Président** à 21h.30.

Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 12 mai 2022

Ouverture d'un crédit d'engagement de 350 000 F destiné à l'acquisition
de l'œuvre « Le Chat au journal » de l'artiste Philippe Geluck

Vu le règlement du fonds de création et d'acquisition d'œuvres d'art,

vu le préavis favorable de la commission culturelle du 12 avril 2022 approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 avril 2022,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le décompte financier établi en date du 4 mai 2022 par le Secrétariat général,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide par 16 oui, 2 non et 1 abstention

1. D'approuver la proposition d'acquérir l'œuvre «Le Chat au journal» de l'artiste Philippe Geluck pour un montant de 350 000 F.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 350 000 F destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès 2023.

Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 12 mai 2022

Retrait du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)

Vu l'article 33 des statuts du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP),

vu le souhait de la Commune de Cologny de se retirer de ce groupement,

vu le rapport de la commission des écoles du 26 avril 2022,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, et l'article 59, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité (19 voix)

décide

1. D'approuver le retrait de la Commune de Cologny du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024.
2. De charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce retrait.

**Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 12 mai 2022**

Approbation des comptes annuels 2021

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 11 avril 2022,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité (18 voix)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de 76 114 681,34 F aux charges et de 94 895 777,88 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 18 781 096,54 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 22 447 157,55 F et résultat extraordinaire de -3 666 061,01 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2021 pour un montant de 5 042 880,87 F aux dépenses et de 874 610,35 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4 168 270,52 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de 325 479 171,01 F

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 18 660 586,38 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 12 mai 2022**

**Election du Bureau du Conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023**

Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

a élu

les membres suivants afin de constituer le Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 :

Présidente du Conseil	: Mme Nathalie Schneuwly
Vice-Présidente du Conseil	: Mme Catherine Chappuis Marotta
Première Secrétaire du Conseil	: Mme Amanda Guerreiro
Deuxième Secrétaire du Conseil	: M. Hans Linder